

# Toutes mes LISTES

## Conditions Générales de « toutesmeslistes »

Ces conditions sont applicables à compter du 1 juillet 2007

Les présentes conditions générales sont conclues entre:

le client ouvrant une liste chez « toutesmeslistes », désigné en tant que bénéficiaire ci après, et le donateur d'une part, et

« toutesmeslistes », Société TML Sàrl au capital de 21'000 CHF, dont le siège social est 15 route de Buchillon, case postale 228, 1162 St-Prex en Suisse. Immatriculé au registre du commerce sous le numéro CH-550-1050214-9, numéro de TVA en attente. Le site internet étant le suivant : [www.toutesmeslistes.ch](http://www.toutesmeslistes.ch), d'autre part.

### Article I : Définitions

**Toutesmeslistes** : cela désigne l'entreprise qui propose le service.

**Bénéficiaire** : désigne la ou les personne (s) physiques qui souscrivent à ce service.

**Événement** : on entend par événement la date du mariage, de l'anniversaire ou d'une naissance chez un ou une des bénéficiaires.

**Compte bénéficiaire** : désigne le compte ouvert pour les bénéficiaires chez toutesmeslistes. Sont portés sur ce compte les dons en faveur des bénéficiaires, pour qu'ensuite ils puissent effectuer des achats auprès de partenaires ou encore de toutesmeslistes.

**Donateur** : désigne la personne qui effectue un don sur une liste.

**Don** : désigne une somme, libellée en CHF ou en EUR, versée par un donateur, pour le compte de la liste du ou des bénéficiaire(s).

**Site** : Désigne le site internet accessible depuis l'adresse [www.toutesmeslistes.ch](http://www.toutesmeslistes.ch)

**Liste** : Espace permettant au(x) bénéficiaire(s) d'une liste de sélectionner des objets et d'en publier le contenu sur l'espace invité, en vue de les acheter à l'aide des dons.

**Partenaires** : désigne les divers magasins et marques référencés à la date d'achat par toutesmeslistes dans la liste des partenaires. Celle-ci est consultable sur le site. Cette liste peut se voir modifiée à tout moment.

**Carte toutesmeslistes** : désigne la carte qui est remise au(x) bénéficiaire(s) d'une liste, leur permettant de s'identifier auprès des partenaires ou de toutesmeslistes pour effectuer des achats. Cette carte ne peut permettre le transfert de fonds vers un compte bancaire et n'est pas non plus un mode de paiement.

**Espace invité** : espace qui permet aux utilisateurs de faire des dons en faveur du ou des bénéficiaire(s) d'une liste.

### Article II : Description du service

Toutesmeslistes propose un service en ligne destiné à permettre de gérer une liste de cadeaux pour un événement.

Le service de toutesmeslistes repose sur la gestion d'un compte cadeau, qui est crédité des divers dons et débité des achats de biens et de services effectués auprès de toutesmeslistes et des partenaires de toutesmeslistes, le cas échéant, débité des frais et commissions décrites dans la grille tarifaire.

### Article III : Dons

Tout utilisateur peut être donateur sur une liste dès son ouverture par le(s) bénéficiaire. Il devra indiquer son identité et identifier le(s) bénéficiaire.

Le donateur accepte sans réserve que le ou les dons qu'il fait sont réputés faits à part égale entre chacun des bénéficiaires lorsqu'il y en a plusieurs.

Si une promesse de don par virement bancaire ou chèque s'avère nulle, elle sera rétroactivement annulée et ne donnera pas lieu à un don.

Les donateurs peuvent effectuer des dons de la manière suivante :

-par internet, en suivant la procédure sur

[www.toutesmeslistes.ch](http://www.toutesmeslistes.ch)

-par téléphone en appelant le +41.21.946.42.60

-par courrier en envoyant un chèque libellé à l'ordre de toutesmeslistes à l'adresse suivante : 15 route de Buchillon, Case Postale 228, 1162 St-Prex, Suisse.

Si le don est supérieur à 100.- CHF ou 65 EUR, les frais administratifs (5%) liés à l'utilisation d'une carte de crédit sont offerts par toutesmeslistes.

Le donateur en effectuant un don, n'est pas dans l'obligation de désigner un bien ou un service particulier présent dans une liste. Il peut ainsi faire simplement un don en faveur d'une liste ouverte et active chez toutesmeslistes.

Le donateur a la possibilité de révoquer son don pour autant qu'il en fasse la demande auprès de toutesmeslistes par pli recommandé. Les frais administratifs liés au remboursement du don sont à la charge du donateur et débités directement avant remboursement.

### Article IV : Confirmation et information

Chaque donateur recevra une confirmation de son don sur une liste par E-mail, cas échéant par courrier, à la réception de l'enregistrement de son don.

A chaque don fait sur une liste, le service de toutesmeslistes informera de la même façon le(s) bénéficiaire(s), d'un avis de cadeau dès la réception d'un don sur leur liste. Sera de même indiqué la personne qui a fait le don ainsi que le montant du don effectif.

### Article V : Consultation du compte ouvert par le(s) bénéficiaire(s)

A tout moment, le(s) bénéficiaire(s) d'une liste peuvent consulter les informations suivantes sur notre site internet :

[www.toutesmeslistes.ch](http://www.toutesmeslistes.ch) :

-le solde du compte

-les dons faits par les donateurs

-le montant des achats effectués

-le suivi des remerciements

### Article VI : Achats

A. Auprès des partenaires de toutesmeslistes  
Toutesmeslistes ne prend aucun engagement sur la disponibilité des biens et services référencés par ses partenaires actifs. Il est ainsi convenu par le(s) bénéficiaire(s) d'une liste, que l'ajout dans sa liste d'un bien ou service n'entraîne aucun engagement de toutesmeslistes concernant sa disponibilité chez le partenaire. Les droits et obligations résultant d'un achat auprès des partenaires ne concernent nullement

toutesmeslistes, qui s'en trouve déchargée de toute responsabilité.

B. Auprès de toutesmeslistes

Toutesmeslistes conserve la propriété des objets jusqu'au paiement complet par le(s) bénéficiaire(s). Le transfert des risques sera alors réalisé lorsque les objets seront mis à disposition du ou des bénéficiaire(s).

### Article VII : Procédures d'achat

Pour tout achat dans les boutiques partenaires ou chez toutesmeslistes les bénéficiaires d'une liste s'identifient à l'aide de la carte toutesmeslistes. Ils passent ensuite leur commande. Enfin, les partenaires demandent une autorisation auprès de toutesmeslistes, pour s'assurer que le montant de l'achat ne dépasse pas le montant restant sur le compte des bénéficiaires.

Pour certains partenaires, les achats fonctionnant avec des bons d'achat, les bénéficiaires de la liste pourront faire une demande de bons d'achat et se les verront remettre par courrier, dans un délai de 10 jours suivant leur demande. La durée des bons d'achat est soumise aux conditions du magasins les émettant.

Les bons d'achats adressées aux bénéficiaires d'une liste ne seront ni repris ni échangés. De même aucun remboursement ne pourra être fait en cas de perte ou de vol. Les frais d'expédition des bons d'achats seront débités sur le compte des bénéficiaires, selon la grille tarifaire.

Les articles achetés auprès des partenaires de toutesmeslistes sont réglés par débit immédiat du compte des bénéficiaires de la liste au moment où le bon de commande est signé par eux-mêmes, ou que la commande passée par les bénéficiaires reçoit un numéro d'accord de toutesmeslistes.

En dehors des heures et jours d'ouverture de toutesmeslistes, les boutiques partenaires mettront en suspens le bon de commande jusqu'à autorisation de toutesmeslistes.

### Article VIII : Prix

Les produits achetés auprès des partenaires de toutesmeslistes, sont débités par toutesmeslistes au prix public affiché en boutique le jour de l'achat.

Toutesmeslistes ne peut pas garantir la fixité des prix des biens et des services chez les partenaires, et des articles inscrits dans leur liste de cadeaux.

### Article IX : Achat dans les boutiques non-partenaires

Toutesmeslistes permet de même aux bénéficiaires d'une liste de faire des achats dans

les boutiques non partenaires dans toute la Suisse.

Ces articles achetés dans des boutiques non partenaires seront débités par toutesmeslistes aux bénéficiaires de la liste au prix facturé chez le fournisseur majoré d'une marge fixée dans la grille tarifaire. De la même façon ces articles seront réglés par débit immédiat du compte des bénéficiaires chez toutesmeslistes.

#### Article X : Solidarité

Dans le cas où il y aurait plusieurs bénéficiaires sur une liste (liste de mariage, liste de naissance ou liste de cadeau commun), les bénéficiaires répondent solidairement entre eux de leurs obligations telles que définies dans les conditions générales vis-à-vis de toutesmeslistes.

#### Article XI : Fonctionnement de la carte toutesmeslistes

La carte toutesmeslistes est remise au(x) bénéficiaire(s) de chaque liste déposée chez toutesmeslistes à la date de l'événement. Elle est strictement personnelle et demeure la propriété de toutesmeslistes, les bénéficiaires n'étant que les dépositaires. Elle est valable jusqu'à la date de clôture du compte chez toutesmeslistes.

Pour se la voir remettre, le(s) bénéficiaires devra/ont remettre une copie de leur(s) pièce(s) d'identité.

Cette carte permet de s'identifier auprès de tous les partenaires de toutesmeslistes, afin d'effectuer des achats dans les boutiques partenaires, par téléphone ou par internet auprès de toutesmeslistes.

En cas de perte ou de vol, le(s) bénéficiaire(s) doit/doivent en informer dans les plus brefs délais toutesmeslistes, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à **TML Sàrl 15 route de Buchillon, Case Postale 228, 1162 St-Prex, Suisse.**

Sur demande, ils pourront alors recevoir une nouvelle carte pour effectuer leurs achats (frais appliqués selon grille tarifaire).

Tous les achats effectués au moyen d'une carte toutesmeslistes perdue ou volée seront opposables au(x) bénéficiaire(s) jusqu'au jour de réception de la déclaration de perte ou de vol par toutesmeslistes.

Les achats effectués à l'aide de la carte toutesmeslistes étant irréfragablement présumés effectués par le(s) bénéficiaires de la liste.

Tous les achats peuvent être effectués conjointement par les bénéficiaires de la liste ou individuellement par chacun d'eux, l'autre étant réputé l'accepter.

#### Article XII : Annulation

En cas d'annulation de l'évènement, le(s) bénéficiaire(s) ou donateur (s) sont tenus d'en informer toutesmeslistes dans les plus brefs délais. L'annulation du compte bénéficiaire ou de l'évènement entraîne la clôture de l'espace invités.

En cas d'annulation du compte bénéficiaire avant la date de l'évènement, des frais de clôture seront préalablement prélevés ainsi que des frais administratifs avant remboursement aux donateurs. Ces frais seront répartis de manière égale entre eux.

En cas d'annulation du compte bénéficiaire après l'évènement, le solde sera remboursé au bénéficiaire moyennant paiement de frais administratifs ainsi que 12% du solde.

Toutesmeslistes ne pourra en aucun cas être tenu responsable, ni jouer un rôle quelconque d'intermédiaire en cas de litige entre donateurs et bénéficiaires suite à l'annulation du compte bénéficiaire ou de l'évènement.

#### Article XIII : Responsabilités

Le(s) bénéficiaires d'une liste a/ont l'entière responsabilité de son/leur identifiant et de leur mot de passe confidentiel, donné pour l'accès à leur espace. Le(s) bénéficiaire(s) supporte(nt) donc les conséquences de l'utilisation frauduleuse de son/leur espace privé suite au vol ou à la perte de son/leur identifiant et code confidentiel jusqu'à déclaration à

toutesmeslistes par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à toutesmeslistes.

Toutesmeslistes ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'inexécution d'un contrat conclu en cas de rupture de stock, de l'indisponibilité de biens ou de services ou en cas de force majeure.

Toutesmeslistes ne pourra être tenu pour responsable des dommages de quelque nature (matériels, immatériels ou corporel) qui pourraient résulter de la mauvaise utilisation des biens ou service acquis par le(s) bénéficiaire(s) d'une liste.

Toutesmeslistes ne peut pas être non plus tenu pour responsable des indisponibilités du service en ligne sur l'adresse

[www.toutesmeslistes.ch](http://www.toutesmeslistes.ch), notamment en cas de panne ou mise à jour du service. De même, toutesmeslistes ne peut pas garantir l'utilisation de son service en ligne sur tous les navigateurs ou équipements informatiques.

#### Article XIV : Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable à l'égard de l'autre de l'inexécution d'une obligation qui serait due à la survenance d'un cas de force majeure tels que : grèves totales, interne ou externe à toutesmeslistes, tremblement de terre, catastrophes naturelles, conflits sociaux, interruptions des moyens de communications, épidémie, dégâts des eaux ou encore incendie.

#### Article XV : Utilisation conforme du service

Chaque utilisateur du site et des services de toutesmeslistes s'engage à ne pas utiliser ce service à des fins commerciales.

Les bénéficiaires s'engagent à ne pas publier sur leur espace « liste » un contenu pouvant porter atteinte à tout utilisateur et étant contraire aux bonnes mœurs.

Toutesmeslistes se réserve la possibilité, dès prise de connaissance, de supprimer les textes et images attentatoires à l'honneur, contraires à la morale ou illégaux.

En aucun cas toutesmeslistes ne peut être tenue responsable des contenus insérés par les utilisateurs.

#### Article XVI : Données personnelles

Les données à caractère personnel concernant les donateurs seront utilisées uniquement pour l'enregistrement de leurs dons, pour la gestion du compte des bénéficiaires ainsi que pour leur information quant aux dons reçus. Les donateurs acceptent donc que leurs coordonnées soient transmises aux bénéficiaires et que le montant du don à leur égard, leur soit indiqué.

Pour ce qui est des données personnelles des bénéficiaires, elles seront utilisées pour la gestion de leur compte, l'établissement de statistiques internes, l'envoi de catalogues par toutesmeslistes ou l'un de ses partenaires, l'envoi de mailings par toutesmeslistes ou l'un de ses partenaires, pour des propositions commerciales émanant exclusivement de toutesmeslistes et de ses partenaires, ainsi que pour répondre à toutes obligations légales.

Tout bénéficiaire peut s'il le désire, retirer ses données à caractère personnel à toutesmeslistes. Il lui suffit pour cela de le notifier par courrier à toutesmeslistes à l'adresse suivante : **15 route de Buchillon, Case Postale 228, 1162 St-Prex, Suisse.**

Ou envoyer un mail à l'adresse ci-après : [contact@toutesmeslistes.ch](mailto:contact@toutesmeslistes.ch)

#### Article XVII : Cession des droits

Tous les bénéficiaires d'une liste ouverte auprès de toutesmeslistes reconnaissent que les droits

des conditions générales pourront être transférés par toutesmeslistes à toute autre société de son choix. Si transfert il y a, tous les bénéficiaires de listes ouvertes en seront avertis. Dès la notification de cession, le cédant sera déchargé de toutes ses obligations.

#### Article XVIII : Modes de preuve

Tous les échanges quotidiens sous format électronique, numérique ou vocaux, entre le ou les bénéficiaire(s) d'une liste ou donateur et toutesmeslistes, constituent des preuves opposables entre les parties. De cette façon, il est convenu que l'acceptation des conditions générales en ligne, ou dans le cadre de la procédure d'achat est une preuve opposable au(x) bénéficiaire(s) d'une liste et au(x) donateur(s).

#### Article XIX : Droit applicable

Le droit applicable entre les parties (toutesmeslistes, bénéficiaires ou donateurs) est le droit suisse.

## Votre grille tarifaire

### « toutesmeslistes »

Valable depuis le 01/07/2007

Pour toutes prestations listées dans les conditions générales (montant TTC)

Contribution au frais d'expéditions de bons d'achats débités sur le compte des bénéficiaires :

**CHF 9.-**

Montant débité sur le compte des bénéficiaires en cas de demande de renouvellement de la carte toutesmeslistes suite à la perte ou au vol :

**CHF 20.-**

Frais de clôture du compte bénéficiaire :

**CHF 50.-**

Frais de clôture du compte en cas d'annulation de la liste suite à l'annulation de l'évènement

**CHF 100.-**

En cas de demande de remboursement des donateurs suite à l'annulation de l'évènement, des frais de fonctionnement seront de même prélevés :

**CHF 100.-**

Frais par remboursement de donateur, à la suite de l'annulation de l'évènement

**CHF 10.-**

Frais de gestion forfaitaire annuelle correspondant aux frais de gestion au-delà du premier anniversaire de la date de mariage :

**CHF 60.-**

Montant de la marge toutesmeslistes pour tout achats de biens ou de services auprès de boutiques non partenaires :

**15% du montant de l'achat**

Frais de clôture pour toute annulation de la liste après l'évènement et demande de remboursement du solde par les bénéficiaires :

**12% du montant de la liste**